

# problème sécurité sociale

### Par amel91, le 29/12/2018 à 13:26

#### BONJOUR.

Je me permets de poser un message en espérant trouver une réponse.

Voilà, j'étais en congé de maternité du 1 mars 2017 au 4 septembre 2017. J'ai reçu mon paiement jusqu'au 2 juin 2017 après, plus rien.

vers le 20 juin 2017 j'ai appeler la CPAM pour leur dire que je n'ai pas était payer (en congé maternité chaque 14 jours). J'apprends par la personne au téléphone que parce que mon patron ne m'a pas déclarer à l'URSSAF. Il m'explique que y'aura d'abord une enquête. Le 30 juin 2017 je part pour deux mois hors union européenne j'ai voulu profiter pour emmener mon bébé chez ma famille en plus j'étais en quelques sortes obligé suite à de gros travaux dans notre maison (carrelage, isolation...etc notre maison était un chantier ).bref.... Juillet mon mari m'appelle pour me dire que j'ai une lettre recommandée de la CPAM. Je les appelle pour leur dire que je serais de retour telle date. On m'a convoqué pour mi septembre. Le jour J l'inspecteur assermenté de la CPAM m'apprend que mon patron n'a pas payé mes cotisations pendant une période et que de toute façon même s'il règle la situation je ne serais pas payer pendant la période où je suis parti en vacance . Selon l'inspecteur je devais demander l'autorisation.

Ça fait deux jours (plys de un an après )on m'a payer jusqu'au 29 juin 2017.la situation vis à vis des cotisations est réglée.

Je souhaite faire un recours pour plusieurs raisons :

- 1) quand je suis parti en vacances je n'etait pas payer ils avaient tout couper pourquoi les avertir ? Imaginez si ma situation vis à vis de l'URSSAF n'etait pas régler ? En plus franchement je ne savais même pas que c'etait interdit d'aller hors union européenne pendant le congé de maternité.
- 2) au retour du rdv avec l'inspectrice je me suis mise à écrire des messages à la CPAM via mon espace amelie et la quasi totalité m'ont répondu "pendant le congé de maternité y a pas des horaires à respecter" j'ai imprimer tous les messages.

Un avocat pourra m'aider? Je perd à peur ores dans les 4800 euros.

Merci

## Par youris, le 29/12/2018 à 14:11

bonjour,

vous pouvez vous rendre dans les locaux de votre CPAM pour expliquer votre problème de

vive voix, puis si nécessaire saisir le médiateur de votre CPAM. Salutations

# Par amel91, le 30/12/2018 à 12:40

Merci de m'avoir répondu.

Moi j'ai l'espoir du fait que comme je n'était pas payer quand j'étais en vacances peut être que ça va m'aider.

Merci